

## PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1<sup>er</sup> adjoint, COURET François 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Etat présentant les indemnités 2022 versées aux Maire et Adjoint, remis à tous les Conseillers.

- ✓ Dossier 1 : **Approbation du compte de gestion 2022** dressé par le Comptable public ; votants 11, pour 11, contre 0.  
**Délibération 2023-01** ;
- ✓ Dossier 2 : **Approbation du compte administratif 2022**: Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, la présidence est assurée par le 1<sup>er</sup> adjoint. Votants 10, pour 10, contre 0. **Délibération 2023-02** ;
- ✓ Dossier 3 : **Affectation du résultat** :  
Monsieur le Maire revient en séance.  
Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;  
Considérant les éléments suivants :

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	55 214,45
Excédent d'investissement antérieur reporté	45 295,54

### **Solde d'exécution section investissement**

Solde d'exécution de l'exercice	- 5 719,58
Solde d'exécution cumulé	39 575,96

### **Restes à réaliser au 31/12/2022**

Dépenses d'investissement	63 800,00
Recettes d'investissement	- 36 670,00
Solde	27 130,00

### **Besoin financement section investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	39 575,96
Rappel du solde des restes à réaliser	27 130,00
Besoin de financement total	0,00

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	21 093,59
Résultat antérieur	55 214,45
Total à affecter	76 308,04

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation  
comme suit :

### **Affectation**

Besoin financement section investissement (1068)	0
Financement supplémentaire investissement (1068)	18 000,00
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	58 308,04

Votants 11, pour 11, contre 0.

### **Délibération 2023-03 ;**

#### ✓ Dossier 4 : **Attribution des subventions 2023;**

Genêts d'Or -----	650,00 €
Anciens Combattants -----	100,00 €
ACCA -----	320,00 €
Football Club St Georges -----	500,00 €
Comité des Fêtes -----	500,00 €
Secours Populaire -----	60,00 €
Société de Pêche St Sulpice -----	80,00 €
FNATH Lussac -----	20,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	50,00 €
Conciliateur de Justice -----	30,00 €
Association coopérative USEP -----	200,00 €
Avenir Nord Foot 87 -----	100,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize -----	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin -----	50,00 €
Association de pêche Mondon et Les Pouyades -----	100,00 €

Votants 11, pour 11, contre 0

### **Délibération 2023-04 ;**

#### ✓ Dossier 5 : **Vote des taux d'imposition 2023**

A partir de cette année, les communes et les communautés de communes doivent, à nouveau, voter un taux pour la Taxe d'Habitation. Ce taux s'applique sur les résidences secondaires et, si la commune a instauré la taxe sur les locaux vacants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases Imposition 2023	Taux Communal	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière (bâti)	182 500,00	35.58	64 934
Taxe Foncière (non bâti)	33 700,00	61,99	20 891
Taxe d'Habitation	51 795,00	11.61	6 013
			<b>91 838</b>

Votants 11, pour 11, contre 0

### **Délibération 2023-05 ;**

#### ✓ Dossier 6 : **Travaux 2023 et demande de subvention**

Vu l'exposé de Monsieur Maire présentant les travaux pour l'année 2023 : voirie « Le Gât » et réfection toiture des ateliers ;

Concernant la réfection de la toiture des ateliers communaux, des travaux supplémentaires ont été nécessaires après découverte.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de programmer les travaux supplémentaires d'un montant de 2 960 € HT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale.

Votants 11, pour 11, contre 0

### **Délibération 2023-06 ;**

✓ Dossier 7 : **Approbation du Budget Primitif 2023.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2023 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	307 277,04 €	307 277,04 €
Section d'investissement	109 245,96 €	109 245,96 €

Votants 11, pour 11, contre 0.

**Délibération 2023-07 ;**

✓ Dossier 8 : **Concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière**

Le Parc d'Activités de la Croisière s'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes.

Son développement est primordial pour notre territoire afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles. L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme.

Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique. Ne pas lui octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du Nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière. D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet. L'extension du Parc d'Activités passe également par une prise en compte des problématiques environnementales.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, Monsieur Le Maire demande aux élus de se positionner.

Votants 11, pour 11, contre 0.

**Délibération 2023-08 ;**

✓ Questions diverses :

- Nouveaux logiciels de comptabilité, paie, état civil, gestion des biens, gestion de la population, depuis la fin de l'année 2022, en service depuis le début de l'année 2023 : JVS-Maristem pour un coût de 1 104 € ;
- Projet d'achat de deux défibrillateurs : un pour la Mairie et un pour la Salle de Bantard.

Clôture à 22h00

Le Maire,

